



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
E	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	E	Pierre SILVESTRE
A	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	E	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 21.02.2018
2. Approbation du rapport annuel de l'ODR - 2017
3. Avant-projet de construction d'une nouvelle habitation au Hameau de Lassus avec création de voirie – VANVOLSEM Gilles
4. Projet de transformation du bâtiment situé rue du Pont 5 en maison unifamiliale
5. Réflexion sur le maintien ou non du PCA de Xhignesse
6. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 21.02.2018

Madame JASPART émet le souhait de voir apparaître dans le PV les endroits spécifiques concernés par les projets de création de logements.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du rapport annuel de l'Opération de Développement Rural - 2017

NB : le rapport annuel de l'ODR pour l'année 2017 a préalablement été envoyé aux membres. Seuls les projets qui ont fait l'objet de précisions complémentaires seront abordés ci-dessous.

Madame VANNI passe en revue les actions menées au cours de l'année 2017. De plus amples précisions sont apportées par Monsieur LEGROS sur différents projets, comme le projet d'aménagement de la Maison rurale pour lequel la Commune espère attribuer le marché aux 5 entrepreneurs dès le mois d'avril 2018. En ce qui concerne le projet d'aménagement de la Place Del Cour, il ne fait malheureusement pas partie des projets sélectionnés par la Ministre DE BUE.

Le projet de création d'un atelier rural est inscrit dans la programmation à trois ans avec recherche de moyens financiers puisque, comme évoqué précédemment en réunion, son intégration au projet d'aménagement d'une zone d'activité économique en collaboration avec la SPI pourrait permettre à la Commune de bénéficier d'un soutien financier complémentaire du Développement Rural.

Monsieur HAMTIAUX souhaite obtenir des informations complémentaires sur le RAVeL Comblain-Fairon. Monsieur LEGROS explique qu'aujourd'hui, le tronçon Comblain-la-Tour-Fairon est terminé. Le tronçon jusque Hamoir sera réalisé dès le retour de la belle saison. En ce qui concerne l'aménagement du petit tronçon d'une centaine de mètres, un consensus semble enfin se dessiner.

Il est ensuite précisé que la Commune tente de négocier avec Infrabel afin de ne plus être propriétaire du Pont de Tabreux pour lequel une convention avait été autrefois signée et en confiait la responsabilité à la Commune.

Le rapport annuel est finalement approuvé.

3. Avant-projet de construction d'une nouvelle habitation au Hameau de Lassus avec création de voirie – VANVOLSEM Gilles

Madame JASPART expose l'avant-projet aux membres. Elle précise que la parcelle appartenait à la maman de Monsieur VANVOLSEM, qui a souhaité la répartir entre ses 5 enfants. Monsieur VANVOLSEM, l'aîné de la famille, souhaite d'ores et déjà se lancer dans un projet urbanistique.

Il souhaite conserver le caractère rural du lieu et envisage le déplacement de l'étang ainsi que la création d'une nouvelle voirie qui longe les arbres existants. La Commune accepte le projet de création d'une nouvelle voirie à condition qu'elle n'en soit pas responsable, la voirie restera donc privée et les travaux qui y incombent seront à charge du propriétaire. Le projet a été soumis à la DGO4 qui a émis toute une série de recommandations telles que la nécessité de revoir la répartition des baies, l'intégration de la voirie et des éventuelles futures habitations dans le plan afin d'avoir une vision globale du projet, la modification du pignon Est, l'inscription des coupes dans le paysage, la simplification des ouvertures, etc.

Les membres de la CCATM n'émettent aucune objection quant au projet et saluent la qualité des matériaux choisis (pierre de grès, bardage en bois, toiture en ardoise).

4. Projet de transformation du bâtiment situé rue du Pont 5 en maison unifamiliale

Madame JASPART ajoute ce point à l'ordre du jour. Elle rappelle brièvement le contexte de ce bâtiment situé rue du Pont 5. Suite à la réalisation d'une enquête de salubrité négative nécessitant d'importants travaux de rénovation, il avait été mis en vente. La SA Bavière, désormais propriétaire du bâtiment, a récemment rendu un projet de transformation du bien en maison unifamiliale. Madame JASPART émet néanmoins quelques réserves quant à la cohérence des baies et l'étroitesse de la baie en façade avant. Il conviendra en outre de vérifier si le bâtiment est raccordé aux égouts.

Même si l'étude Masterplan envisage une redynamisation de l'activité commerciale de la rue du Pont, Monsieur LEGROS précise que ce bâtiment ne présente pas un potentiel commercial intéressant, il est donc préférable de le transformer en maison d'habitation. Il existe en outre d'autres surfaces commerciales inexploitées qui se prêtent davantage au redéploiement de l'activité dans le centre.

Monsieur LEGROS précise néanmoins que la reconversion de surfaces commerciales en appartements n'est pas souhaitée par la Commune puisque le centre ne contient pas suffisamment d'emplacements de parking pour le développement de logements.

5. Réflexion sur le maintien ou non du PCA de Xhignesse

Madame JASPART rappelle que le Code de Développement Territorial, entré en vigueur en juin 2017, prévoit l'abrogation des Plans Communaux d'Aménagement (PCA) antérieurs à 1962. Si la Commune souhaite maintenir un PCA antérieur à cette date, elle devra le signaler pour le mois de juin 2018.

Le PCA de Xhignesse est concerné par cette abrogation puisqu'il date de 1958. Si la Commune décide de le maintenir, elle devra à l'avenir justifier tous les écarts au CoDT, ce qui représente une charge de travail supplémentaire relativement importante pour Madame JASPART. Les autorités communales semblent par conséquent plutôt défavorables au maintien du PCA de Xhignesse. Monsieur KRIESCHER s'engage néanmoins à prendre contact avec d'autres CCATM afin de savoir comment elles font face à ce type de problématique.

6. Divers

Fermeture provisoire du camping : Monsieur LEGROS explique que, suite à un problème technique constaté au niveau de l'électricité, la fermeture provisoire du camping a été annoncée. La Commune recherche activement une solution de mise aux normes de l'électricité. Il est probable qu'elle requiert l'intervention financière des résidents permanents.

Sentier le long du terrain de football : la Commune signera prochainement un bail emphytéotique avec la Fabrique d'Églises. Pour une question de sécurité, la Région wallonne souhaite que le parking pour motos soit déplacé de l'autre côté afin d'éviter le chemin en dolomie. La Commune réfléchira à son déplacement avec l'auteur de projet. Monsieur HAMTIAUX suggère de faire passer le chemin derrière la friterie. Monsieur LEGROS précise toutefois qu'il est préférable pour l'activité commerciale de la friterie de conserver le chemin à l'avant.

Mobilité et sécurité routière :

- la fonctionnaire déléguée a proposé à la Commune d'aménager des dispositifs de ralentissement sur toute la voirie de Hittin ;
- La réfection du carrefour entre Ouffet et Hamoir sera prochainement réalisée ;
- Il est suggéré de prévoir un emplacement pour personne handicapée en face de la pharmacie.

Avis CCATM sur projet urbanistique :

- Madame MINGUET et Monsieur JACOB souhaiteraient créer une grille d'analyse objective afin d'avoir une ligne de conduite lorsque l'avis de la CCATM est sollicité dans le cadre d'un projet urbanistique. Monsieur LEGROS spécifie toutefois que l'avis technique est donné par Madame JASPART alors que l'avis requis par la CCATM relève davantage du bon sens. Il est finalement convenu que Madame JASPART présente aux membres la suite donnée aux dossiers qui ont fait l'objet d'un avis négatif de la part de la Commune et de la CCATM ;
- Projet rue du Comblinay, 24 : Monsieur LEGROS explique que la propriétaire a revu les plans et a finalement rendu un projet d'aménagement d'habitation unique.

La réunion se clôture à 22h00.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire